



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 2 mai 2016, de 9 h à 9 h 10.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Sylvain Nepton, greffier par intérim

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (maladie)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1. Représentations et sollicitations
4. Administration et finances
 - 4.1 Programme de reconnaissance
5. Santé et mieux-être collectif
 - 5.1 Programme d'initiatives individuelles et communautaires - Déficit
6. Infrastructures
 - 6.1 Programme habitations
7. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Dominique, le vice-chef, M. Stéphane Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Stéphane Germain procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

FONDATION CSSS DOMAINE-DU-ROY

RÉSOLUTION N° 6365

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance dont les services sont utilisés par les Pekuakamiulnuatsh et ont un impact positif sur leur santé;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy (CSSS Domaine-du-Roy) a pour mission de mobiliser et à coordonner un réseau local de services de santé et de services sociaux donnant accès à une large gamme de programmes et services contribuant à répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS Domaine-du-Roy dirige ses actions vers l'amélioration de la santé et du bien-être, en conformité avec les orientations ministérielles et régionales, tout en tenant compte des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs Pekuakamiulnuatsh utilisent les services du CSSS Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Domaine-du-Roy (Fondation CSSS Domaine-du-Roy) a pour mission de recueillir des dons afin de contribuer à l'amélioration des services offerts par le CSSS Domaine-du-Roy;

RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du CSSS du Domaine-du-Roy invite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à participer à la 29^e édition de son tournoi de golf bénéfice.

IL EST RÉSOLU DE procéder à l'achat de 2 billets au montant total de 350 \$ dans le cadre de la 29^e édition du tournoi de golf bénéfice de la Fondation CSSS du Domaine-du-Roy qui se tiendra le 26 mai 2016 au Club de golf Saint-Prime-sur-le-Lac.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGAMIE-SAGUENAY

RÉSOLUTION N° 6366

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales dont les initiatives ont un impact sur la santé des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer Sagamie-Saguenay-Lac-Saint-Jean a pour mission de :

- Venir en aide à la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ainsi qu'à sa famille;
- Améliorer la qualité de vie de la personne atteinte afin de retarder l'hébergement;
- Amenuiser les conséquences personnelles et sociales de la maladie;
- Favoriser les recherches pour trouver les causes de la maladie afin de mettre au point un traitement.

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer Sagamie-Saguenay-Lac-Saint-Jean sollicite financièrement Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa 10^e édition de la marche pour l'Alzheimer;

IL EST RÉSOLU D'octroyer un don de 50 \$ à la Société Alzheimer Sagamie-Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de la 10^e édition de la marche pour l'Alzheimer qui se tiendra à Saint-Prime, le 5 juin 2016.

RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 PROGRAMME DE RECONNAISSANCE

RÉSOLUTION N° 6367

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans le cadre de ses orientations et priorités, a pour mission d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté une nouvelle vision de changement en novembre 2015, où une approche basée sur le dialogue, les besoins et l'ajustement mutuel doit être privilégiée auprès de l'ensemble du personnel de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QU'un questionnaire a été adressé à la direction – Administration et finances relativement à l'admissibilité dans les cas de rupture du lien d'emploi pour des raisons de santé;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les paramètres actuels du programme de reconnaissance cette situation n'est pas couverte;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité « Reconnaissance des employés », formé de représentants employés et employeur, mis en place dans le cadre de la structure de participation du personnel a analysé cette situation et suggère l'ajout d'un troisième volet qui couvrirait les départs pour raisons de santé, tout en conservant les mêmes paramètres d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QUE les ruptures de lien d'emploi pour des raisons de santé sont hors du contrôle des employés;

RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE les départs pour raisons de santé sont attestés par des professionnels de la santé et autorisés par les autorités concernées de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (supérieur immédiat et conseillère à la santé et sécurité);

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés sont minimes.

IL EST RÉSOLU DE bonifier le programme de reconnaissance avec l'inclusion d'un 3^e volet, soit la reconnaissance de l'employé contraint de cesser définitivement sa prestation de travail pour des raisons de santé et qui a cumulé un minimum de quinze ans de services continus;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le programme de reconnaissance bonifié entre en vigueur à compter de l'adoption de la résolution.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

5. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

5.1 PROGRAMME D'INITIATIVES INDIVIDUELLES ET COMMUNAUTAIRES –DÉFICIT

RÉSOLUTION N° 6368

CONSIDÉRANT QUE dans ses orientations et priorités, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé en général des Pekuakamiulnuatsh en considérant les déterminants sociaux pour une communauté durable et en santé;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche vers l'autonomie, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des Pekuakamiulnuatsh et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite favoriser et stimuler les initiatives communautaires en facilitant la réalisation de projets visant le mieux-être de la communauté et la prise en charge par le milieu de son propre développement;

RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite augmenter l'implication bénévole des groupes, organismes et individus dans le développement de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire prioriser les projets en lien avec la culture des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la dernière date de tombée du programme PIIC a eu lieu en janvier 2016 et que ce programme présente un manque à gagner de 50 522 \$ pour 2015-2016 en raison du nombre de demandes élevé.
IL EST RÉSOLU D'assumer à même les opérations de la direction – Santé et mieux-être collectif, le déficit 2015-2016 de 50 522 \$;

IL EST AUSSI RÉSOLU D'autoriser un montant de 100 000 \$ en 2016-2017 provenant des fonds autonomes réparti comme suit :

- Volet communautaire : 66 666 \$
- Volet culturel : 33 334 \$

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6. INFRASTRUCTURES

6.1 PROGRAMMES HABITATION

RÉSOLUTION N° 6369

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2015, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2016-2017;

RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le but du programme d'accès à la propriété est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin d'acquérir ou de construire une maison;

CONSIDÉRANT QUE les requérants Stephane MATHIEU LAUNIERE n° bande XXXX et VICKI AYLESTOCK n° bande XXXX de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean sont, selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin en vigueur pour l'année 2016-2017, des personnes admissibles à recevoir une aide financière au montant de 24 000 \$ quant à leur logement dans la réserve de Mashteuiatsh n° 5 par la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où ils se proposent de construire la maison est la suivante :

La totalité du lot 2-52-3 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 103449

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu des requérants les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, s'ils négligent d'observer les conditions du prêt;

CONSIDÉRANT QU'advenant le cas où les requérants manquent à leurs engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener les requérants à rembourser les arriérés;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre les requérants et les membres de sa famille, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé.

IL EST RÉSOLU D'octroyer une aide financière selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin à Stephane MATHIEU LAUNIERE n° bande XXXX et à VICKI AYLESTOCK n° bande XXXX;

RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE désigner la direction – Infrastructures pour signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6370

Garantie ministérielle en faveur de Stéphane MATHIEU LAUNIÈRE et VICKI ALYLESTOCK
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikashin
Adresse du projet : 2222, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 9 h 10, proposée par M. Charles-Édouard Verreault, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton